



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-22

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 11 octobre à Longuyon (54)

Date de convocation	27 septembre 2019
Nombre de délégués :	
● Titulaires	49 Titulaires
● Suppléants	49 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean-Pierre CHABOUSSON
M. Philippe CLAUDE	M. Jean PANCHER
M. Bernard PIERQUIN	M. Michel COURTOISIER
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. LIEBEAUX)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Christian ARIES	M. Michel NORMAND
M. Jean-Marc FOURNEL	Mme Noëlle DEVIE
Mme Véronique CASTRONOVO	Mme Danielle COMBE
M. Bernard DEKENS (Pv de M. GILLAUX)	Mme Frédérique SERRE
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Maryse DESPAS
M. Christian MAURER	M. Edouard JACQUE
M. Jean SIMONIN	M. Jean-François DAMIEN
M. Yvon HUMBLLOT	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Guy JOSEPH	

Objet de la délibération :

Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-22

Objet de la délibération :

Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

Par délibération du 2 juillet 2019 la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne demande son adhésion à l'EPAMA-EPTB Meuse pour le territoire des 7 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir Bouquemont, Courcelles en Barrois, Fresnes au Mont, Lahaymeix, Rupt devant Saint-Mihiel, Thillombois et Woimbey.

Selon les statuts en vigueur, la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne serait représentée par un délégué (un titulaire et un suppléant) au sein du Comité Syndical.

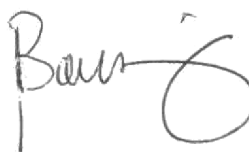
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 18 septembre 2019,

Le Comité Syndical :

- Accepte la demande d'adhésion de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne pour le territoire des 7 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir Bouquemont, Courcelles en Barrois, Fresnes au Mont, Lahaymeix, Rupt devant Saint-Mihiel, Thillombois et Woimbey

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 18/10/2019 à 16:42:34
Référence : b8263176d0e635a372361bbb5d0fddcd2e222837